

1/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'engagement est annuel, il valide l'acceptation du règlement intérieur de l'école et donne l'autorisation à la direction de diffuser votre image (photos et vidéos) sur le site de l'école et par le biais d'autres moyens de communication.
- Pour valider son inscription, le dossier doit être complet : bulletin d'inscription en ligne complété, paiement des frais d'inscription 15€/famille, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse s'il n'a pas été transmis la saison passée, cotisation annuelle.

2/ MODALITÉS DE PAIEMENT

- Les frais d'inscription de 15€ ainsi que le forfait annuel peuvent se régler communément en chèque(s) ou en espèces. Le paiement annuel par chèque peut être effectué en 1, 3 (octobre, novembre et décembre) ou 10 fois. La totalité des chèques doit être fournie au moment de l'inscription, à l'ordre de Case à Danses. Préciser au recto le nom du danseur s'il n'est pas le même que le nom du titulaire des chèques. Le paiement annuel en espèces peut être effectué en 1 fois (septembre) ou en 2 fois (septembre et janvier). Les réductions pour les étudiants et les membres d'une même famille (parent, frère et sœur) ne sont pas cumulables et ne s'appliquent pas au forfait «Bien Être».
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt provisoire ou définitif de l'activité de la part du danseur, quelle qu'en soit la raison. Également, de la part de la structure, pour un cas dit de force majeure (circonstance exceptionnelle, catastrophe naturelle, épidémie...), les cotisations ne seront pas restituées.
- Les tarifs tiennent compte de la fermeture de l'école durant les vacances scolaires et les jours fériés. CàD se réserve le droit en cas de nécessité :
- de modifier le planning, les horaires, les intervenants,
 - de fermer un cours par manque d'effectif,
 - de déplacer des cours de façon occasionnelle,
 - de faire intervenir des professeurs remplaçants.

3/ CONSIGNES À RESPECTER

- arrivée des élèves 10 minutes minimum avant le début du cours. Se laver les mains avant et après son cours, eau savonneuse et gel hydraulique mis à disposition.
- tenue de danse adaptée à la discipline, cheveux attachés et visage dégagé.
- suivre impérativement les cours de hip-hop et danses urbaines avec des chaussures dont l'usage est strictement réservé à la salle de danse (baskets de ville interdites).
- Pour les cours de yoga et de barre à terre, merci d'amener votre propre tapis de sol ou une serviette.
- ne pas mâcher de chewing-gum en cours.
- les portables sont interdits dans la salle de danse. Ils doivent rester en mode silencieux dans le vestiaire.
- objets de valeur, bijoux et argent sont déconseillés, CàD décline toute responsabilité en cas de vol.
- le respect des professeurs, des élèves et des locaux est indispensable.
- les accompagnateurs (parent, nounou, conjoint, ami) ne sont pas autorisés à assister aux cours pour ne pas perturber les plus timides ou les plus rêveurs.
- il est strictement interdit de prendre des photos et des vidéos sans l'autorisation des enseignants.
- afin de respecter notre voisinage, il est interdit de stationner dans le chemin qui mène vers l'entrée de la salle de danse et devant les établissements *Coulom*. En début de saison, un parking privé, réservé aux danseurs et aux accompagnants sera mis à votre disposition face à l'entrée de l'école, merci de l'utiliser afin de ne plus stationner ou s'arrêter dans la rue.
- pour le bon déroulement des cours collectifs, pour un travail individuel efficace et pour la préparation du spectacle annuel : l'assiduité est indispensable.

4/ CONTACT

Case a Danses - 18 bis rue mas de bories, Albi -

Céline Garcia - 06 1417 4353 - www.case-a-dances.fr - contact@case-a-dances.fr -

SUIVEZ-NOUS



Céline Garcia (Case à Danses)



caseadances